

ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE 1AU - Les Fonds ouest

SUPERFICIE 1AU : 9 631 m²

Principes d'organisation :

- la zone 1AU s'inscrit en continuité de la trame urbaine existante, en prolongement ouest de la zone pavillonnaire des Fonds. Située en limite d'urbanisation de ce secteur de la commune, il n'est pas prévu que cette zone soit développée par la suite vers le sud ou l'ouest, afin de préserver les terrains agricoles et naturels.
- La desserte des constructions sera permise par la réalisation d'une voie d'orientation nord-sud, perpendiculairement au chemin rural n°18, et sera aménagée à son extrémité avec une plateforme de retournement. Elle sera arborée au moins sur son front ouest.
- Les constructions devront s'inscrire à l'intérieur de la bande grise, de manière à préserver l'organisation bâtie du site, et à minimiser l'impact sur le paysage en suivant les courbes de niveaux.

